



Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 14 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.18 – Convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension d'une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA pour le complexe sportif.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension de l'installation, pour une puissance de raccordement en soutirage de 250 kVA afin d'alimenter le futur complexe sportif.

Le coût de ce raccordement se décompose comme indiqué ci-dessous :

Coût du raccordement	35 382,00 € HT
Application de la réfraction	-14 152,80 € HT
TVA	4 245,84 €
TOTAL TTC	25 475,04 €

Aussi, il est nécessaire de signer la convention de raccordement N° RA27202481KG9Z01 relative aux modalités techniques et financières du raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension de l'installation, pour une puissance de raccordement en soutirage de 250 kVA afin d'alimenter le futur complexe sportif pour un montant de 25 475,04 € TTC (vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros et quatre centimes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de raccordement N° RA27202481KG9Z01,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

